

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 15 DECEMBRE 2016**

Délibération
n° 2016.12.400

**Plan Local
d'Urbanisme de la
commune de Gond-
Pontouvre :**
**déclaration de projet
relative à la
réhabilitation de la
friche industrielle des
anciennes Grandes
Semouleries de
l'Ouest**

LE QUINZE DECEMBRE DEUX MILLE SEIZE à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **09 décembre 2016**

Secrétaire de séance : Armand DEVANNEAUX

Membres présents :

Jean-François DAURE, Marie-Hélène PIERRE, Denis DOLIMONT, Fabienne GODICHAUD, Michel GERMANEAU, Jacky BOUCHAUD, Isabelle FOSTAN, Gérard DEZIER, Yannick PERONNET, Bernard CONTAMINE, Anne-Marie BERNAZEAU, Guy ETIENNE, Vincent YOU, François NEBOUT, André BONICHON, Gérard BRUNETEAU, Francis LAURENT, Véronique ARLOT, Danielle BERNARD, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Mireille BROSSIER, Sylvie CARRERA, Stéphane CHAPEAU, Danielle CHAUVET, Françoise COUTANT, Véronique DE MAILLARD, Catherine DEBOEVERE, Armand DEVANNEAUX, Bernard DEVAUTOUR, Karen DUBOIS, Jacques DUBREUIL, François ELIE, Bernadette FAVE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Martine FRANCOIS-ROUGIER, Nicole GUENOLE, Nicole GUIRADO, Joël GUITTON, Isabelle LAGRANGE, André LANDREAU, Bertrand MAGNANON, Annie MARAIS, Annie MARC, Catherine MAZEAU, Daniele MERIGLIER, Marie-Claude MONTEIL, Catherine PEREZ, Jean-Philippe POUSSET, Olivier RIVIERE, Zahra SEMANE, Jean-Luc VALANTIN, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU

Ont donné pouvoir :

Patrick BOURGOIN à Véronique DE MAILLARD, Samuel CAZENAVE à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Elisabeth LASBUGUES à Danielle CHAUVET, Philippe LAVAUD à Catherine PEREZ, Bernard RIVALLEAU à Jean-François DAURE

Excusé(s) :

Absent(s) :

Patrick BOURGOIN, Samuel CAZENAVE, Elisabeth LASBUGUES, Philippe LAVAUD, Bernard RIVALLEAU

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 DECEMBRE 2016

**DELIBERATION
N° 2016.12.400**

AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE /
URBANISME

Rapporteur : Monsieur YOU

PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE GOND-PONTOUVRE : DECLARATION DE PROJET RELATIVE A LA REHABILITATION DE LA FRICHE INDUSTRIELLE DES ANCIENNES GRANDES SEMOULERIES DE L'OUEST

L'arrêté préfectoral du 11 mars 2015 transfère la compétence « plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale » à la communauté d'agglomération de GrandAngoulême.

La procédure de Déclaration de Projet portant sur l'intérêt général de la réhabilitation de la friche industrielle des Grandes Semouleries de l'Ouest à Gond-Pontouvre et la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la ville de Gond-Pontouvre ont été initiées par le maire de Gond-Pontouvre.

La présente Déclaration de Projet a pour objet de mettre en cohérence le projet d'intérêt général de la réhabilitation de la friche industrielle des Grandes Semouleries de l'Ouest avec le projet d'aménagement et de développement durables (PADD), le règlement graphique et le règlement écrit du PLU. De plus, en raison de l'existence d'un site Natura 2000, une saisine de l'autorité environnementale était donc obligatoire. L'avis de l'autorité environnementale a été rendu le 24 mai 2016 et a été joint au dossier d'enquête publique.

La présente Déclaration de Projet a fait l'objet d'une enquête publique du 6 septembre 2016 au 7 octobre 2016 au cours de laquelle aucune remarque n'a été formulée. Cette enquête publique n'a donc pas occasionné de modifications du rapport de présentation de la Déclaration de Projet.

Aussi,

Vu les articles L.153-54 et suivants du code de l'urbanisme précisant les modalités de la procédure de déclaration de projet,

Vu l'arrêté préfectoral du 11 mars 2015 transférant la compétence « plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale » à la Communauté d'agglomération de GrandAngoulême,

Vu l'examen conjoint du 8 avril 2016, réunissant GrandAngoulême et les personnes publiques associées conformément aux dispositions des articles L.153-54, L 132-7 et L 132-9 du code de l'urbanisme, ayant fait l'objet d'un procès-verbal joint au dossier d'enquête publique et ne relevant aucune remarque de nature à modifier le rapport de présentation,

Vu l'avis de l'autorité environnementale du 24 mai 2016 indiquant que le projet ne remet pas en cause les continuités écologiques à l'échelle du territoire communal et n'affecte que de façon limitée les espaces naturels,

Vu l'arrêté du 25 juillet 2016 du Préfet de la Charente prescrivant l'ouverture de l'enquête publique,

Vu l'enquête publique portant sur la Déclaration de Projet relative à la réhabilitation de la friche industrielle des anciennes Grandes Semouleries de l'Ouest à Gond-Pontouvre qui s'est déroulée du 6 septembre 2016 au 7 octobre 2016,

Vu le rapport du commissaire enquêteur indiquant qu'aucune remarque n'a été formulée lors de l'enquête publique, ne remettant pas en cause la Déclaration de Projet,

Vu l'avis favorable de la commission aménagement durable du territoire du 15 novembre 2016,

Je vous propose :

D'APPROUVER la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Gond-Pontouvre dans le cadre de la Déclaration de Projet relative à la réhabilitation de la friche industrielle des anciennes Grandes Semouleries de l'Ouest à Gond-Pontouvre ;

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant, à signer tout document concernant cette procédure.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 21 décembre 2016	<u>Affiché le :</u> 21 décembre 2016